

Coudoux 2016-2020

Un Agenda 21 en actions

TOME 1

« **Loin d'être un fardeau, le développement durable est une aubaine** : sur le plan économique, c'est une chance de créer des marchés et des emplois ; sur le plan social, une chance de combattre l'exclusion ; et sur le plan politique, une chance de réduire les tensions qui risquent de dégénérer en violence et donner à chacun, homme ou femme, une voix et le choix de décider de son propre avenir ».

Kofi ANNAN
Septième Secrétaire général de l'ONU

Carte d'identité – Commune de COUDOUX



Des actions pour un développement durable



Qu'est-ce que le Développement Durable ?

C'est un développement qui permet de répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Il s'applique à toutes les échelles territoriales et concerne l'ensemble des citoyens du monde, qui adoptent à l'unisson de simples réflexes de vie. Avec une ligne de conduite basée sur trois axes :

→ le **renforcement de la cohésion sociale** et de la solidarité : entre les citoyens, les territoires et les générations ;

→ le **recours à une économie responsable** : en économisant l'énergie, en encourageant l'innovation, en maintenant la vitalité d'un territoire ;

→ le tout dans le **respect le plus total de l'environnement** : de par la réduction de nos impacts sur les milieux et les espèces, la lutte contre toute forme de pollution et la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement du territoire.

■ L'agenda 21 local doit permettre :

- d'engager une démarche mobilisatrice,
- de construire une vision partagée du territoire,
- de développer en commun une stratégie pour l'avenir du territoire,
- de définir et mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel pour atteindre les objectifs locaux de développement durable,
- de généraliser l'application des principes du développement durable sur la commune,
- de renforcer le dialogue territorial.

- **La démarche d'Agenda 21 se nourrit d'une réflexion à laquelle prennent part les élus, la population et les acteurs du territoire et donnant du sens aux actions locales.** L'Agenda 21 local est un outil de cohérence et de recherche d'un développement équilibré. Il permet d'articuler les projets de développement durable déjà en cours sur le territoire, les actions publiques et privées, et de susciter des initiatives complémentaires, pour répondre aux enjeux du territoire.

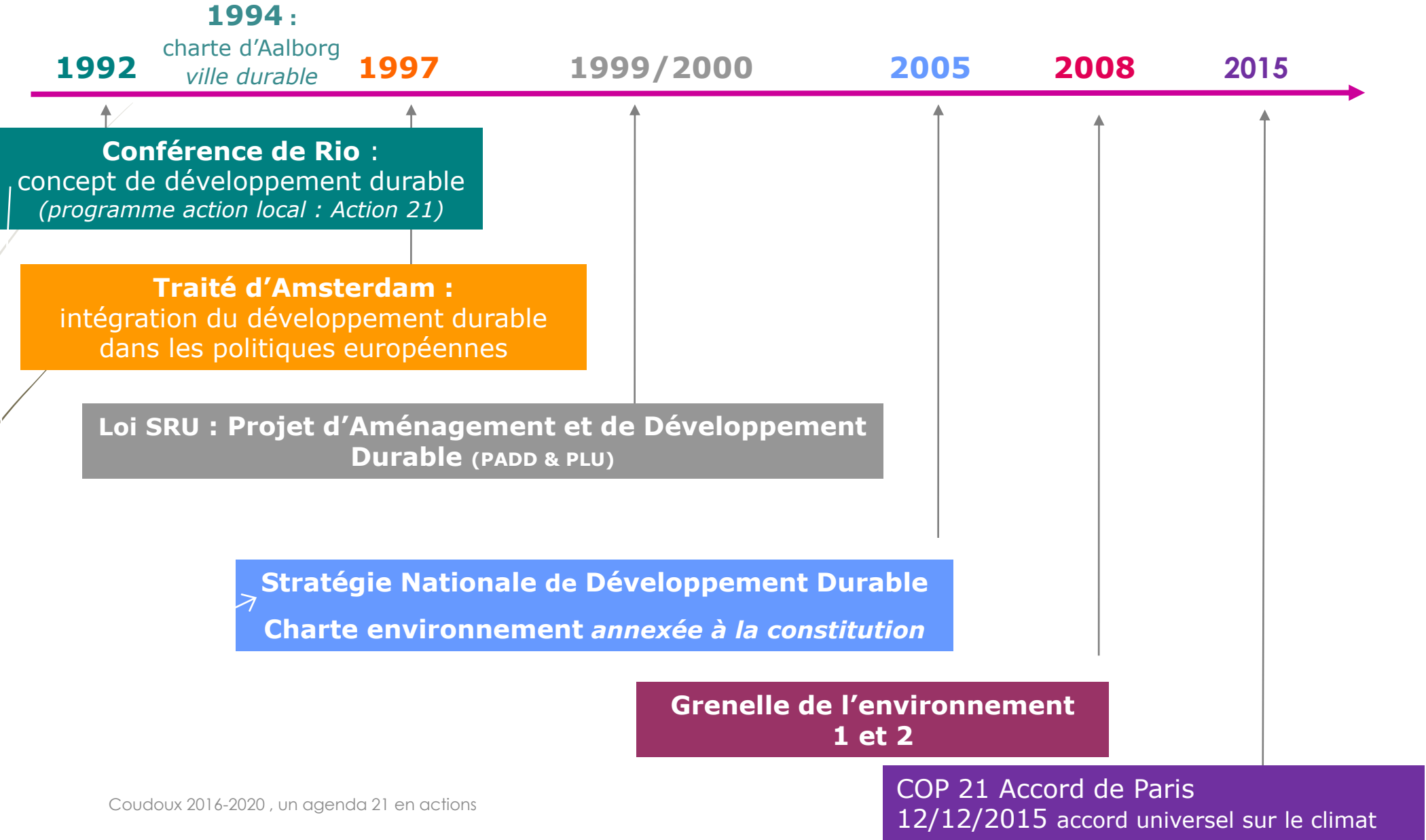
LE MAIRE

Guy BARRET

L'ELUE DELEGUEE

Janine BELLANTE

Un contexte mondial qui évolue ...



Des démarches locales de développement durable



✓ Démarches intercommunales

SCOT

PDU

PLH

Charte
Environnement

PCET

✓ Démarches communales

PLU
(PADD) (AEU)

Agenda 21

✓ Démarches citoyennes volontaires

Associations
DD

actions individuelles





- 1/ CONTEXTE**
 - Nouvelle municipalité, nouveau projet municipal : l'Agenda 21*
 - Une intercommunalité, le pays d'Aix force de proposition*
- 2 /MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21.....**
 - Appropriation de la démarche par les élus*
 - Participation citoyenne.....*
 - Une collaboration renforcée avec les associations coudoucennes.....*
- 3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....**
 - Etat des lieux et diagnostic partagé.....*
 - Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance*
- 5 Enjeux prioritaires identifiés.....**
- 4/ CHOIX STRATEGIQUES : DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION**
 - La vision prospective de Coudoux*
 - Les 5 axes stratégiques.....*
 - Les 5 objectifs globaux*
 - Le Plan d'action de l'Agenda 21*
 - Des actions originales et innovantes*
- 5 /ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION**
 - Participation*
 - Pilotage*
 - Evaluation*
 - Transversalité / partenariat*
 - Amélioration continue*
- 6 /UN ENGAGEMENT FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....**
 - Des actions contribuant fortement aux 5 finalités du développement durable.....*
 - Un financement conséquent*
- 7/ UN AGENDA 21 EN MARCHÉ !**
 - Les actions en fiches*
- Annexes**

1/ CONTEXTE

Nouvelle municipalité, nouveau projet municipal : l'Agenda 21



Coudoux 2016-2020 , un agenda 21 en actions

L'engagement

Notre empreinte sur notre territoire ne doit pas compromettre la vie future de nos enfants. Nos actions doivent être étudiées et mesurées sur le long terme avec leurs avantages et leurs inconvénients. L'élaboration d'un Agenda 21 nous permettra de mesurer nos projets tous ensemble en confiance.

LE MAIRE ET LE CONSEIL MUNICIPAL



Territoire adéquat

municipalité		population
<p>La révision du Plan Local d'Urbanisme: l'affirmation d'une volonté d'évolution</p> 	<p>Les engagements du Projet d'Aménagement et de Développement Durable comme cadre pour l'Agenda 21 local</p> 	<p>Une population très active au sein des associations</p> 
Structure les projets		Porte les projets

Situation commune, problèmes communs, valeurs communes, objectifs communs

1/ CONTEXTE



Climat/Energies	Environnement	Cohésion sociale	Qualité de vie	Développement villageois durable
Vent, soleil	Nombreux espaces naturels	3800 habitants	Nombreux terrains agricoles	Objectifs d'amélioration continue
Températures clémentes	Temps idéal pour la flore	60 associations	Nourriture biologique	
	Futur village fleuri		Transports collectifs	
			Proximité de grandes villes	

1/ CONTEXTE

Une intercommunalité, la Métropole Pays d'Aix force de propositions

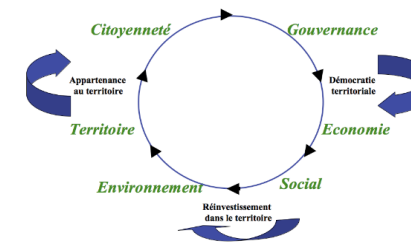


2 / MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21

Appropriation de la démarche par les élus

- Un engagement de l'équipe municipale autour du Maire Guy Barret
- L'Agenda 21 : Lancement d'une démarche de mobilisation, des plus jeunes aux plus anciens (extrait du programme de campagne)
- L'Agenda 21 mobilisera toute la population autour de « Ce qui doit être fait pour le 21^{ème} siècle ». Un programme d'actions concrètes à élaborer conjointement avec l'aide des dispositifs que le Pays d'Aix a déjà mis en place. Une volonté de « penser global et d'agir local » pour diminuer notre empreinte sur notre environnement, mettre en valeur les nombreuses actions déjà engagées par les associations ou certains particuliers. Un appel à porteur de nouveaux projets sera lancé.
- Exemple de projets que nous aborderons ensemble : La gestion énergétique, réduire le volume de nos déchets, faire un inventaire de notre biodiversité, utilisation des eaux de pluie, des jardins partagés, des promenades et des modes doux de déplacements, la propreté dans notre commune, les pollutions de l'air, améliorer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, conseil municipal d'enfants sur le développement durable, gestes éco-responsables....
- **Cet agenda 21 est réalisé en Mairie sans bureau d'études pour une plus grande appropriation des actions et des économies de budget.**

Penser local, agir global



2 / MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21

Participation citoyenne.. Différents niveaux à combiner

Information

(communication, journal, fête, sensibilisation...)

Consultation

(réunions publiques, enquêtes, entretiens...)



Concertation

(forum 21,
groupes de travail thématiques
(*Groupe Technique Action Local, atelier 21...*),
groupe d'experts,
comité technique interne ...)



2 /MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21

Participation citoyenne..

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES, ACTEUR DE L'AGENDA 21



Coudoux 2016-2020 , un agenda 21 en actions



2 / MODALITES D'ELABORATION DE L'AGENDA 21

Une collaboration renforcée avec les associations coudoucennes..

- Des actions portées par les associations et une écoconditionnalité des subventions communales

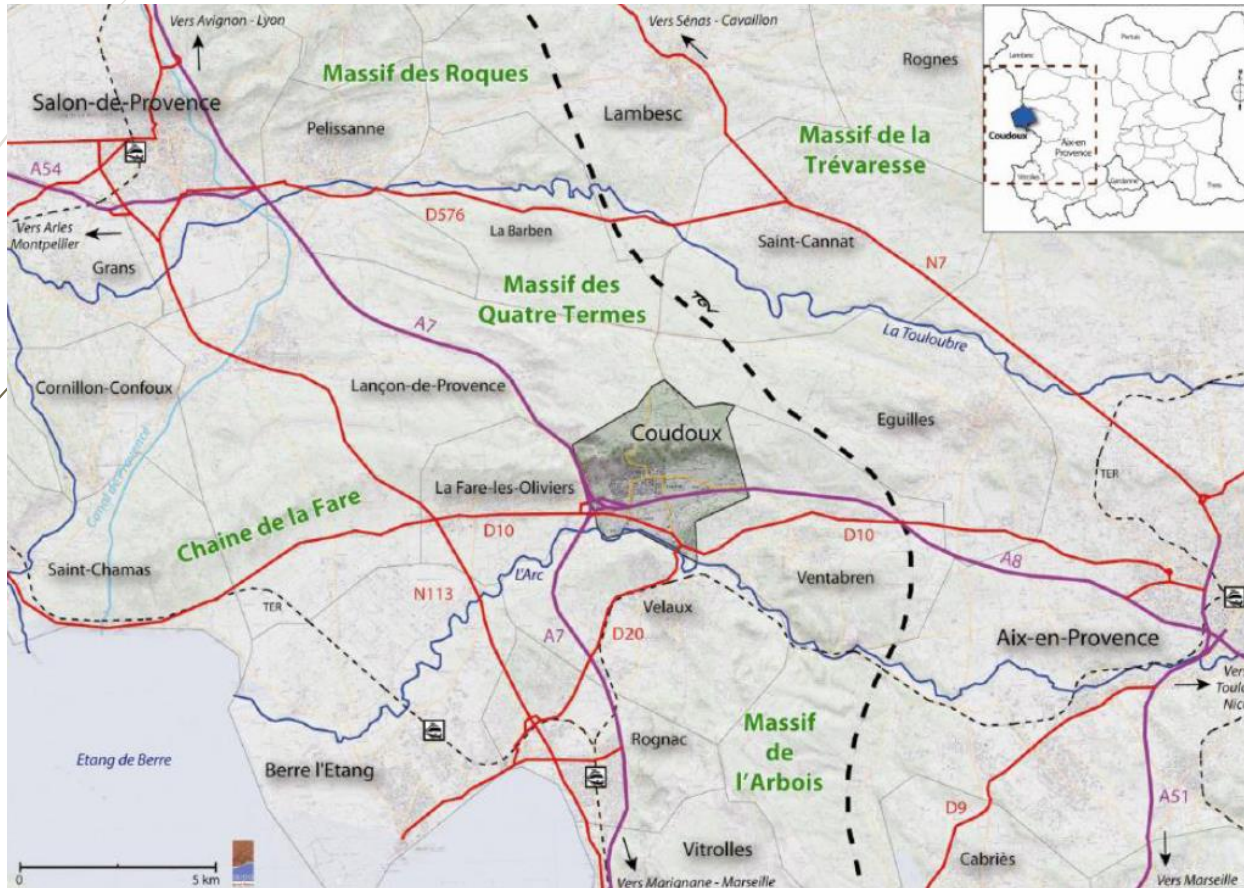


**Responsabilisation de la population, coopération des habitants,
portage d'actions, développement durable,
adaptation au contexte territorial**



3 / UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ.....

Etat des lieux et diagnostic partagé.....



- La commune de Coudoux s'étend sur 1 265 hectares au sein du bassin de vie de la Chaîne des Côtes et Trévaresse à l'Ouest du Pays d'Aix.

La commune est située entre Aix-en-Provence et Salon-de-Provence, adossée sur les premiers contreforts de la chaîne des Côtes au Nord, et bordée au Sud par la rivière de l'Arc.

C'est une commune résidentielle de 3 800 habitants située au cœur d'un triangle Aix-en-Provence - Vitrolles - Salon-de-Provence. Elle assure l'interface entre les bassins d'Aix, de Salon et de l'Etang de Berre.

5 communes limitrophes : la Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Eguilles, Ventabren, et Velaux.

Elle fait partie du canton de Salon de Provence et de l'arrondissement d'Aix en Provence.

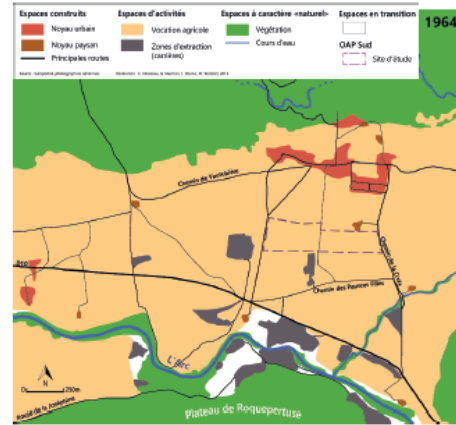
Etat des lieux et diagnostic partagé.....Présentation de la Commune



1.1 Le paysage coudoucen au fil du temps



L'omniprésence agricole



L'arrivée des carrières



La complexification territoriale

Des origines ligures, grecques et romaines à aujourd'hui

La présence de vestiges découverts à la suite de fouilles archéologiques atteste de l'occupation de ce site, depuis la plus haute antiquité, successivement par : les Ligures, les Grecs, les Salyens et les Romains.

La commune de Coudoux est une commune administrativement récente (1950). La naissance des hameaux du « Petit Coudoux » et du « Grand Coudoux » se situe au XVI^e siècle. Ils faisaient partie du village de Ventabren.

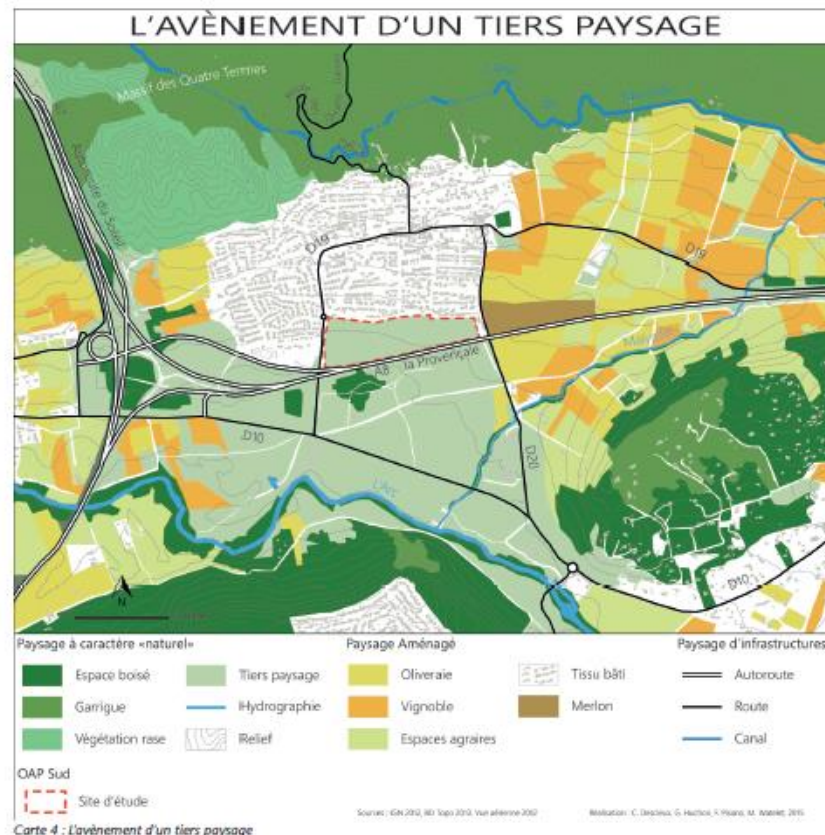
Officiellement et administrativement Coudoux venait de naître comme commune à part entière et libre de son administration et de ses décisions. Le nom de Coudoux serait la contraction de « Collines douces » (Collis dulcis) en raison de la multitude d'abeilles sauvages qui donnaient, dans ses collines, un miel d'une particulière douceur.

En provençal, le mot « Coudoux » signifie « pierre ronde » en raison du galbe harmonieux des collines qui protègent le village. Nous pouvons trouver là aussi une explication plausible à l'origine du nom de Coudoux.

3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....

Etat des lieux et diagnostic partagé.....Présentation de la Commune

Une diversité d'éléments paysagers, paysagés et délaissés



► **COUDOUX, UN VILLAGE TRANSFORMÉ PAR UN DEMI-SIÈCLE DE PÉRIURBANISATION.**

En 50 ans, la commune a agrandi ses surfaces bâties de façon spectaculaire et a vu sa population être multipliée par sept. A la différence des communes environnantes comme Ventabren, Coudoux a pu conserver sa forme compacte au fil du temps grâce à une urbanisation de lotissements et des politiques de maîtrise de l'étalement urbain. La compacité du noyau villageois ne signifie pas pour autant une bonne cohésion entre les différents espaces du village. En effet, il existe une dichotomie visible entre le centre ancien de la commune et les nouveaux quartiers créés par la périurbanisation. La transformation du village s'est faite de façon rapide. Les nombreux périurbains arrivés à Coudoux ont des pratiques spécifiques qui dépassent l'échelle de la commune. Un paradoxe émerge entre la dimension villageoise de Coudoux et les pratiques des habitants.



Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance

TABLEAU AFOM (ATOUTS, FAIBLESSES, OPPORTUNITÉS ET MENACE)

ATOUTS	CONTRAINTES
<ul style="list-style-type: none"> • Cadre de vie agréable (collines, espaces agricoles, équipements, ambiance villageoise, architecture provençale...) et attractivité résidentielle • Riche offre en équipements sportifs et de loisirs • Espaces naturels et espaces agricoles de haute valeur (AOC Côtes de Provence et Huile d'olive de Provence) préservés • Volonté municipale de densification de la commune pour limiter l'étalement urbain. Posture active avec la mise en place d'un nouveau PLU et d'un Agenda 21 • Territoire bien connecté aux pôles économiques grâce aux réseaux routiers et autoroutiers 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre en logement peu diversifiée (très faible proportion de petits logements (T1 à T3) et de logements sociaux) • Prix de l'immobilier et du foncier élevés • Possibilités d'extensions urbaines limitées • Peu de commerces et services • Espaces publics peu valorisés • Faiblesse de l'offre en transports en commun • Fractures créées par les autoroutes A7 et A8
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du patrimoine agricole de la commune (grâce aux AOC, au tourisme « vert », au marché nocturne de produits du terroir...) • Densification et diversification par les dents creuses et la subdivision de grands logements • Valorisation des rives de l'Arc et des friches au sud de l'autoroute (dans le cadre d'un Agenda 21 notamment) • Regroupement des AOTU de la métropole qui permettrait de voir s'améliorer la desserte en transports en commun de la commune 	<ul style="list-style-type: none"> • Vieillesse de la population du village • Risques naturels (incendies, inondations, gazoduc) • Perte progressive du caractère agricole et de l'identité villageoise • Déconnexion entre les décideurs et le contexte local entrainer l'apparition de projets inadaptés au le territoire (dans le cadre du transfert de la compétence urbanisme à la métropole)

ENJEUX

Maîtrise du développement urbain

La commune doit diversifier son parc de logement (création de petits logements, de logements sociaux et de logements en location) pour permettre l'accueil de petits ménages, respecter la loi SRU et combattre le vieillissement de la population communale. Cette nécessité de développement sous-entend un rythme de construction de logements assez élevé. L'enjeu est donc de diriger ce développement tout en respectant le caractère villageois (à « échelle humaine »), en préservant les espaces naturels et agricoles et en tenant compte des contraintes liées aux infrastructures et aux équipements.

Dynamisation de la vie locale

Coudoux est aujourd'hui une commune où la vitalité commerciale et sociale est limitée. Ainsi, les espaces publics et les commerces sont assez peu utilisés par les habitants. Pourtant, la forme compacte du tissu coudoucen pourrait faciliter le dynamisme local. La valorisation des espaces publics, la création d'espaces d'aération et de rencontre de qualité, notamment dans le centre ancien, est donc un enjeu de taille pour la dynamisation de la vie coudoucenne. Celle-ci est également en lien avec le développement de l'emploi à Coudoux, qui influence la vitalité de la commune durant les jours de semaine.

Valorisation des espaces naturels et agricoles

La commune bénéficie d'espaces naturels chers aux Coudoucens. Les collines, les vignobles et les oliveraies, ainsi que les rives de l'Arc sont fréquentés par les habitants. Les terres agricoles sont également importantes pour l'identité de la commune (un rameau d'olivier et une grappe de raisin figurent d'ailleurs sur le blason). Toutefois, leur mise en valeur est un enjeu important à Coudoux. En effet, certains espaces agricoles sont laissés en friche et les rives de l'Arc, malgré leur fort potentiel, n'ont pas encore été aménagées.

Adaptation des réseaux et de l'offre de transport

La question des déplacements dans le noyau urbain est un enjeu fort. En effet, étant donné le développement à venir, les dysfonctionnements liés à la capacité limitée de l'axe principal qu'est l'avenue de la République risquent de s'aggraver. De plus, le report du trafic automobile sur des axes nouveaux ou plus adaptés permettrait de dynamiser l'avenue (par le développement des modes de déplacement doux par exemple). D'autre part, la desserte des principaux pôles urbains et économiques métropolitains par les réseaux de transport en commun pourrait être améliorée par l'avènement prochain d'une AOT métropolitaine.

Le diagnostic territorial du PLU

Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance

Thème	Atouts	Faiblesses
Air	Les concentrations des autres polluants sont globalement inférieures en moyenne aux normes en vigueur.	Forte pollution de fond issue des transports. Territoire fortement soumis à la pollution à l'ozone
Environnement sonore	Programme de protection sonore en cours avec la construction d'un merlon massif atténuant considérablement les nuisances sonores induites par l'A8	La traversée de l'autoroute A8 induit des nuisances sonores majeures sur le territoire communal
Ressource en eau	Le territoire communal est couvert par le SAGE Arc provençal qui permet une gestion globale et de qualité de la ressource en eau. Un projet de réaménagement des rives de l'Arc est porté par le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Bassin de l'Arc (SABA). L'état qualitatif des trois masses d'eau souterraine est jugé bon.	Seule la masse d'eau Alluvions de l'Arc de Berre et de l'Huveaune présente un état chimique mauvais.
Eau potable et assainissement	La consommation moyenne d'eau potable par habitant en 2013 est de 140l/j soit moins que la consommation moyenne nationale (150l/j) L'eau distribuée est 100% conforme aux normes en vigueur Une station d'épuration conforme et à la capacité adaptée	Plusieurs installations autonomes, potentiels points noirs, qui doivent faire l'objet de contrôle réguliers
Déchets	Une production annuelle de déchet inférieure à la moyenne nationale. Un ratio de tri des déchets recyclables supérieur à la moyenne nationale. Un réseau de centre de valorisation bien organisé	-----
Risques naturels et technologiques	L'existence de plusieurs PPRn, la réalisation de plusieurs études d'approfondissement de la connaissance des risques et la mise en place en place du Plan Communal de Sauvegarde permet d'améliorer la connaissance des risques, la prévention et la protection des biens et des personnes.	6 risques majeurs sur la commune Pas de PPR inondation en dépit d'un risque inondation majeur. La commune est soumise au risque transport de matières dangereuses et rupture de barrage
Sols et sous-sols	Pas de carrière sur le territoire communal	Présence d'ancienne mine de lignite
Energie et GES	Développement d'énergies renouvelables dans les nouveaux projets (chaufferie bois) Plusieurs études réalisées sur le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque) et les émissions de GES.	Fort part du secteur transport routier dans les émissions de GES
Paysage et patrimoine	Un paysage d'une grande typicité Un caractère agricole et naturel fort	-----
Milieux naturels et biodiversité	Une richesse écologique remarquable bien prise en compte par des périmètres de protection réglementaire et d'inventaire patrimoniaux	Une coupure marquée des continuités écologiques du territoire avec la traversée de l'A8

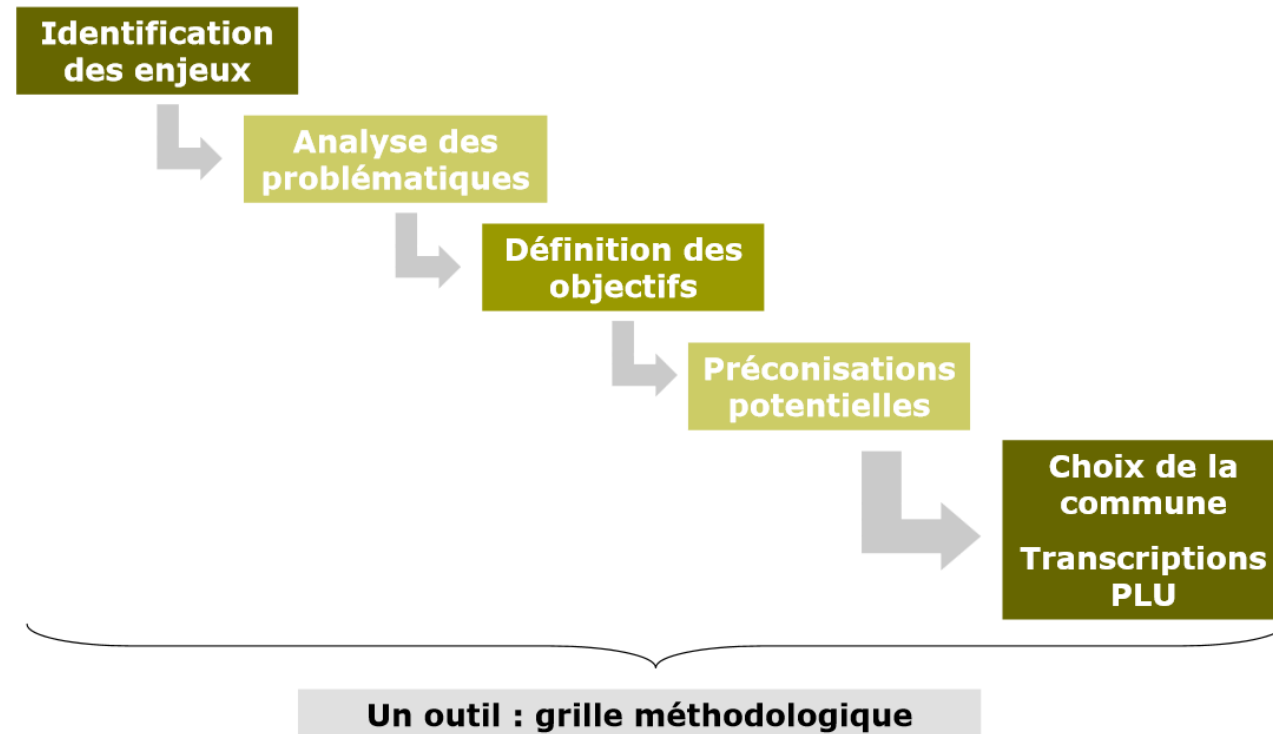
Le diagnostic territorial du
PLU

3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....

Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance

- Une analyse en plusieurs temps

La prise en compte de l'environnement dans le PLU



Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance

La prise en compte de l'environnement dans le PLU

- Les ateliers Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)



1. Atelier « Gestion de la ressource en eau »



2. Atelier « Prise en compte des risques et nuisances dans l'aménagement »



3. Atelier « Intégration de la nature en ville »

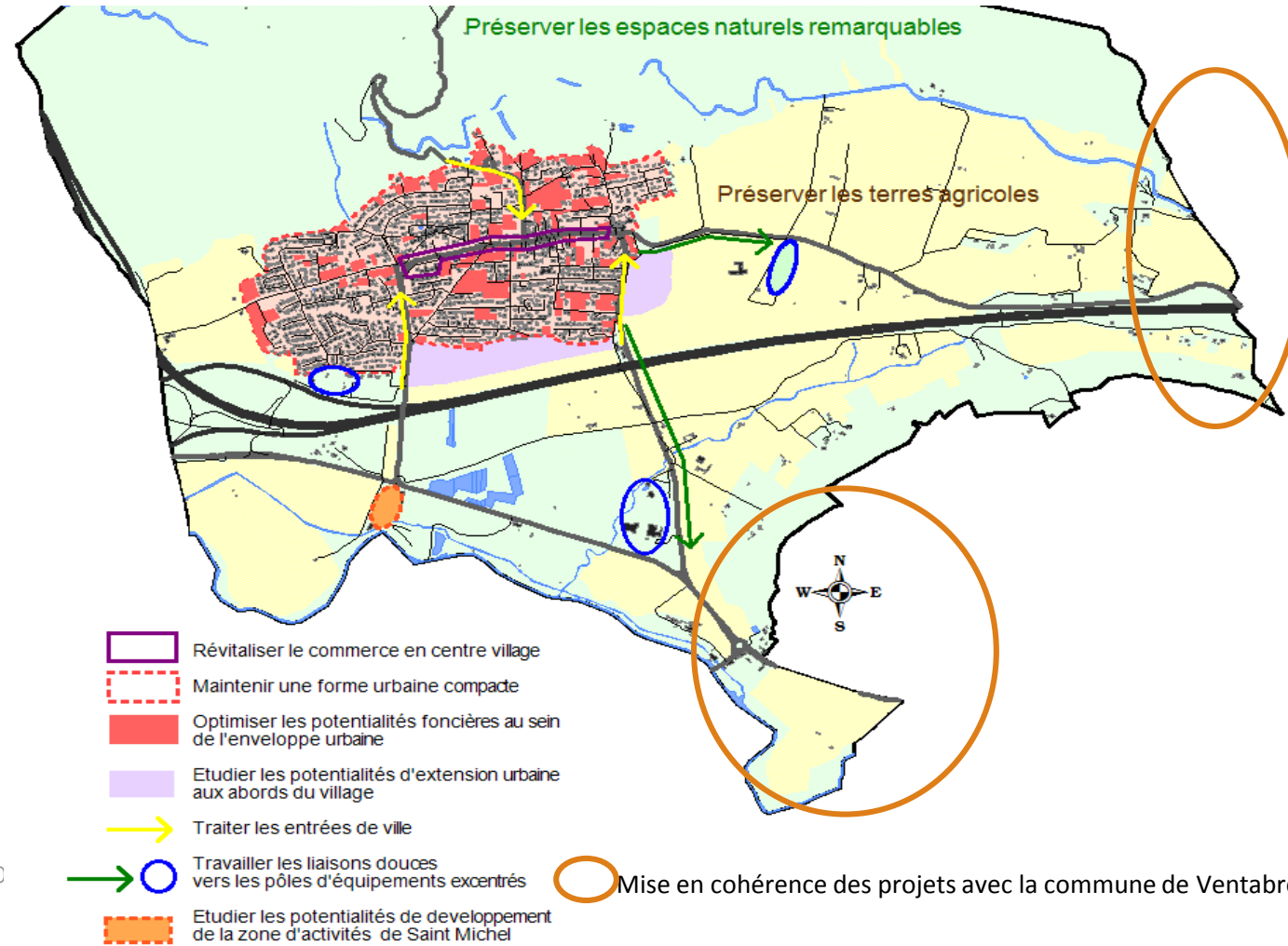


4. Atelier « Déplacements et transports »

- Synthèse des ateliers

3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....

Forces et faiblesses en regard des finalités du développement durable et de la gouvernance

Diagnostic –
synthèse des
enjeux

5 Enjeux prioritaires identifiés

Les orientations du PADD...

1. Maîtriser la croissance pour garantir le maintien du caractère villageois
2. Préserver un cadre de vie de qualité
3. Soutenir et redynamiser l'économie locale
4. S'engager en faveur d'un développement durable
5. Auxquels s'ajoute la cohésion sociale



5 Enjeux prioritaires identifiés

1. Maîtriser la croissance pour garantir le maintien du caractère villageois

- 1.1 - Permettre une croissance démographique raisonnée
- 1.2 - Diversifier et équilibrer l'offre en logements
- 1.3 - Maitriser et encadrer le développement urbain

2. Préserver un cadre de vie de qualité

- 2.1 - Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains
- 2.2 - Préserver les paysages naturels
- 2.3 - Préserver la biodiversité et valoriser les espaces naturels

3. Soutenir et redynamiser l'économie locale

- 3.1 - Revitaliser le centre village
- 3.2 - Permettre le développement de petits pôles d'activités ayant une portée locale
- 3.3 - Soutenir l'activité agricole
- 3.4 - Renforcer et structurer l'offre en équipements de proximité

4. S'engager en faveur d'un développement durable

- 4.1 - Sécuriser les déplacements et proposer des alternatives au « tout voiture »
- 4.2 - Prendre en compte les risques et nuisances
- 4.3 - Préserver la ressource en eau
- 4.4 - Promouvoir les énergies renouvelables

5. Auxquels s'ajoute la cohésion sociale





3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....

5 Enjeux prioritaires identifiés

Les enjeux majeurs du point de vue environnemental

Thématique	Enjeux
Air	<ul style="list-style-type: none"> Encourager le développement de modes actifs et le covoiturage afin de réduire les émissions locales de GES
Environnement sonore	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte les nuisances sonores notamment liées à la traversée de l'autoroute A8 dans les projets d'aménagement.
Eau & assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir et favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les mesures du SDAGE Maintenir de capacités de traitement des eaux usées adaptées Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagements
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre une gestion des déchets de qualité
Risques naturels et technologiques	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement
Energie	<ul style="list-style-type: none"> Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux Permettre et encourager le développement d'énergies renouvelables, sous réserve d'une bonne qualité environnementale des projets
Paysage et patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> Conservier les éléments remarquables et identitaires du paysage Respecter l'enveloppe urbaine actuelle qui permet de dessiner un paysage structuré et clair Permettre le développement des activités de plein air, en accord avec les autres besoins d'usage du sol.
Milieux naturels et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'ensemble des milieux naturels remarquables et en particulier les zones humides (en évitant la fermeture des milieux) Prendre en compte les éléments identifiés dans la trame verte et bleue Favoriser la densification des zones urbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des zones naturelles

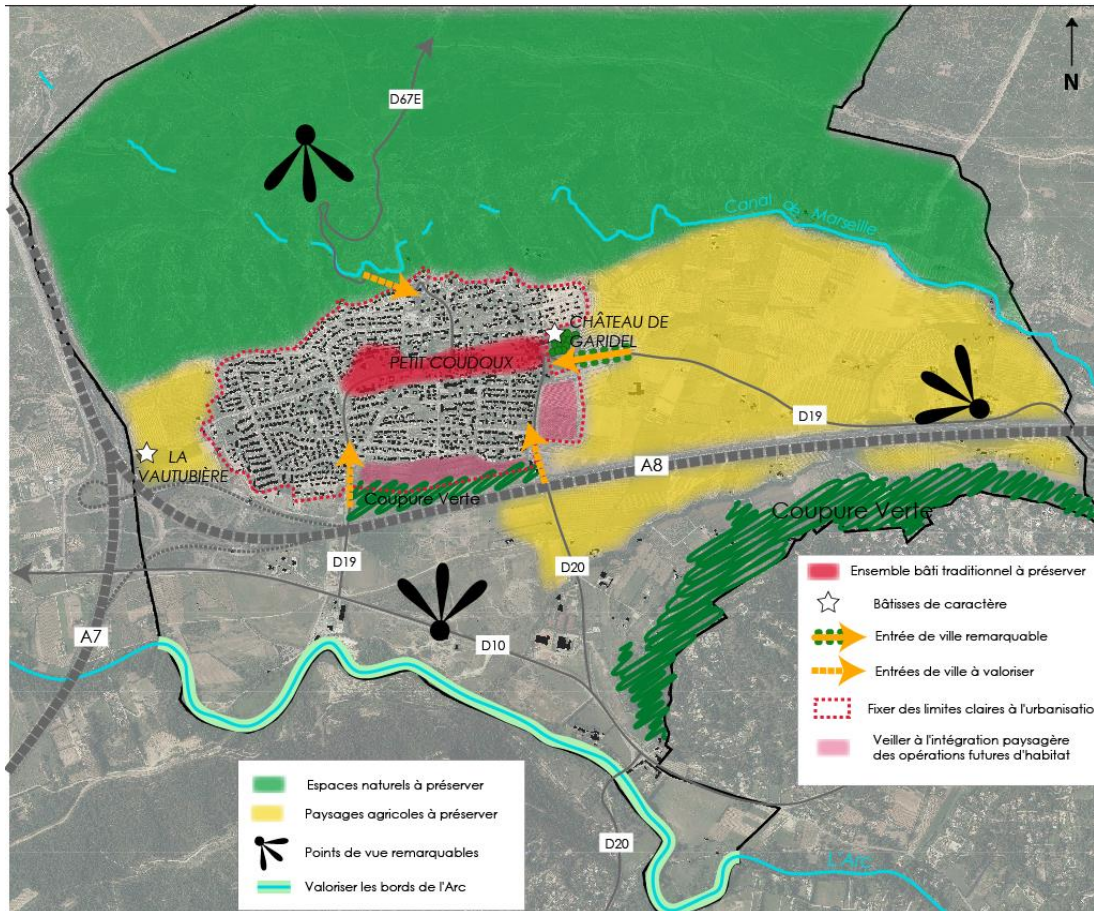
5 Enjeux prioritaires identifiés

Synthèse des enjeux environnementaux

Hiérarchisation	Thème	Enjeux
Structurant	Milieux Naturels	Préserver et valoriser l'ensemble des milieux naturels remarquables et leurs fonctionnalités
		Prendre en compte les éléments identifiés dans la trame verte et bleue
		Favoriser la densification des zones urbaines pour limiter l'étalement urbain et la consommation des zones naturelles.
	Paysage & patrimoine	Conserver les éléments remarquables et identitaires du paysage
Respecter l'enveloppe urbaine actuelle qui permet de dessiner un paysage structuré et clair Permettre le développement des activités de plein air, en accord avec les autres besoins d'usage du sol.		
Prioritaire	Environnement sonore	Prendre en compte les nuisances sonores notamment liées à la traversée de l'autoroute A8 dans les projets d'aménagement.
	Air	Encourager le développement de modes doux et le covoiturage afin de réduire les émissions locales de GES
Modéré	Eau & assainissement	Maintenir une capacité de traitement des eaux usées adaptée Maintenir et favoriser des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, en adéquation avec les mesures du SDAGE. Mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement
	Énergie	Permettre et encourager le développement d'énergies renouvelables, sous réserve d'une bonne qualité environnementale des projets Développer les transports en commun et les modes de déplacements doux
Modéré	Risques	Améliorer la prise en compte des risques dans l'aménagement
	Déchets	Poursuivre une gestion de qualité des déchets

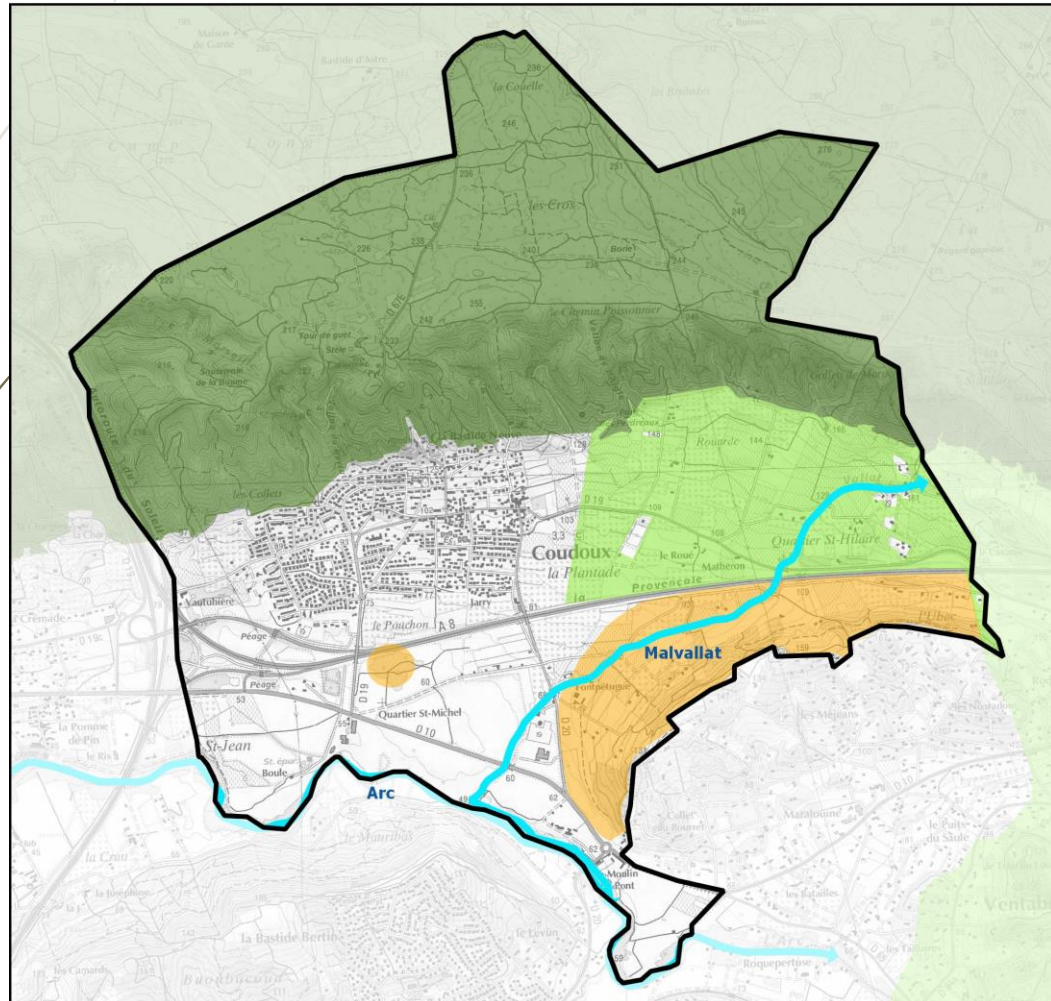


5 Enjeux prioritaires identifiés





Préserver le cadre de vie

5 Enjeux prioritaires identifiés




Objectifs de préservation de la Trame Verte et Bleue

Commune de Coudoux (13)

-  Protéger les corridors écologiques aquatiques et leur ripisylve
-  Préserver le réservoir de biodiversité de la plaine agricole
-  Préserver et valoriser le réservoir de biodiversité du plateau des Quatre Termes
-  Maintenir des espaces relais (espaces ouverts et semi-ouverts)

Limites

-  Commune de Coudoux

Réalisation : Agence MTD A
Avril 2015

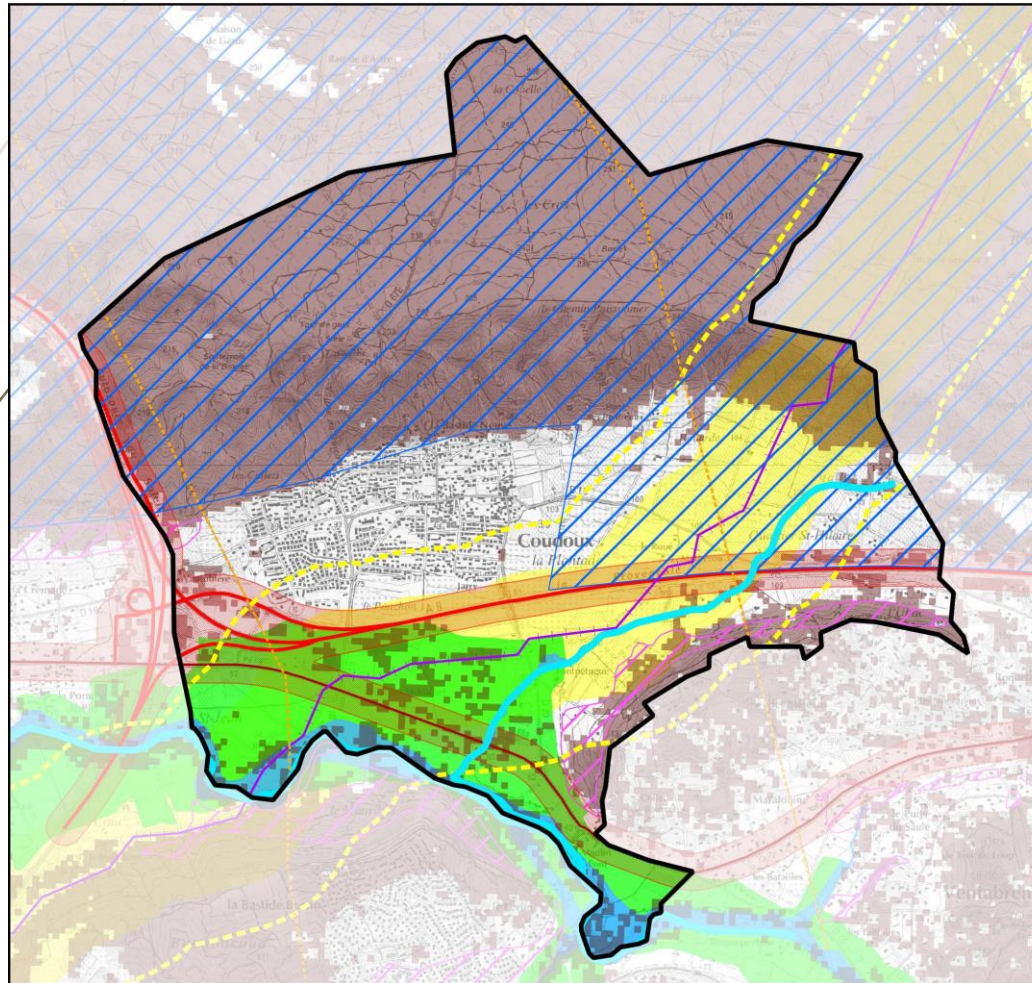
0 0.5 1 km

Sources : IGN BD TOPO, IGN SCAN25, DREAL PACA
Logiciel : Quantum GIS 2.4

Préserver la biodiversité et valoriser les espaces naturels

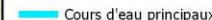

3 /UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGE.....

5 Enjeux prioritaires identifiés




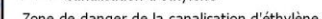

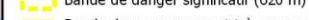


Objectifs de prévention

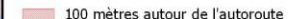
Commune de Coudoux (13)

-  Cours d'eau principaux
-  Site Natura 2000 - Directive Oiseaux



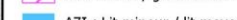

Limiter l'exposition au risque TMD

-  Autoroute
-  Départementale
-  Canalisation d'éthylène
-  Zone de danger de la canalisation d'éthylène
-  Bande de danger significatif (620 m)
-  Bande dangers graves et très graves (310 à 360m)

Limiter l'exposition au bruit

-  100 mètres autour de l'autoroute (Catégorie 3)

Réglementer la constructibilité dans les zones à risques

-  Aléa feux de forêt subi fort
-  Aléa retrait / gonflement des argiles fort
-  AZI : Lit mineur / lit moyen
-  AZI : Lit majeur

Limites

-  Commune de Coudoux



Réalisation : Agence MTD
Juin 2015

0 0.5 1 km



Sources : IGN BDTOPO, IGN SCAN25, DREAL PACA
Logiciel : Quantum GIS 2.4

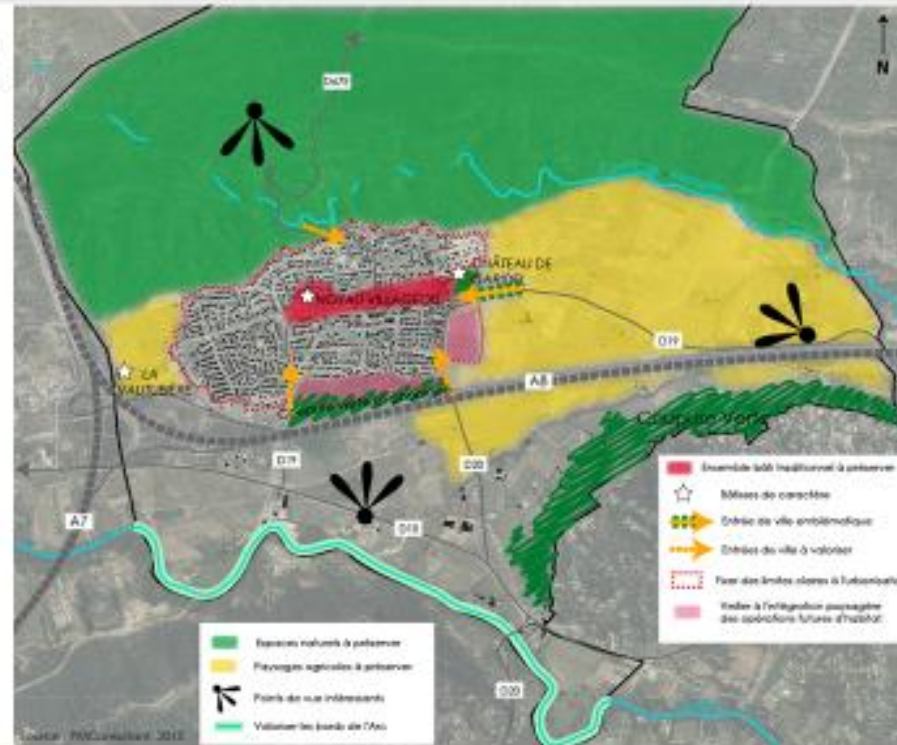
Prendre en compte
les risques et
nuisances

La vision prospective de Coudoux



Préserver un cadre de vie de qualité

- 1 - Préserver le patrimoine bâti et valoriser les espaces urbains
- 2 - Préserver les paysages naturels
- 3 - Préserver la biodiversité et valoriser les espaces naturels





4/ CHOIX STRATEGIQUES : DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION .

Les 5 axes stratégiques



2
Environnement



1
Climat/énergie



3
Cohésion sociale

5 axes
pour un
développement
durable

5
**Développement
villageois
durable**



4
Qualité de vie

4/ CHOIX STRATEGIQUES : DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION .

Les 5 objectifs globaux

- **Objectif 1**: Lutter contre le changement climatique et opter pour une utilisation raisonnée et efficace des énergies
- **Objectifs 2**: Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
- **Objectif 3**: Améliorer l'équité et la solidarité entre les personnes, les territoires et les générations
- **Objectif 4**: Favoriser l'épanouissement des personnes en améliorant leur santé, leur alimentation, leur protection vis-à-vis des risques et des nuisances
- **Objectif 5**: Instaurer une dynamique d'évolution et d'amélioration permanente à Coudoux afin de devenir une commune exemplaire



Le Plan d'action de l'Agenda 21

Programme d'actions ...	
Axe 1 : Climat/Energies	Axe 3 : Cohésion sociale
Objectif : Lutter contre le changement climatique et opter pour une utilisation raisonnée et efficace des énergies Action 1 : Réseau de chaleur bois communal Action 2 : Tri des déchets Action 3 : Transport à la demande Action 4 : Programme de sobriété énergétique des bâtiments communaux Action 5 : Pédibus Action 6 : Gestion durable des éclairages publics Action 7 : Rénovation énergétique des bâtiments privés avec prime CPA Action 8 : Stratégie de performance énergétique Action 9 : Pistes cyclables Action 10 : Allotissement PME et recommandation BDM pour les bâtiments communaux Action 11 : Arrêt de bus au Grand Coudoux Action 12 : Stationnement zone bleue Action 13 : Parc véhicules électriques + achat d'une voiture en Mairie Action 14 : Achat de vélos électriques et location	Objectif : Améliorer l'équité et la solidarité entre les personnes, les territoires et les générations Action 1 : Création de logements sociaux Action 2 : Mutuelle solidaire Action 3 : Maison d'Assistance Maternelle Action 4 : Création de logements sociaux en accession sociale Action 5 : Accessibilité pour tous et prise en compte du vieillissement Action 6 : Mixité sociale intergénérationnelle Action 7 : Animation sur les places du village Action 8 : Jardin partagé
Axe 2 : Environnement	Axe 4 : Qualité de vie
Objectif : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles Action 1 : Débroussaillage et entretien des terrains naturels communaux Action 2 : Compost à la cantine bioclimatique Action 3 : Plantation « 1 arbre pour le climat » écoles Action 4 : Journée nettoyage Action 5 : Elimination des déchets verts Action 6 : Zéro phyto pour les espaces publics et information Action 7 : Sentier biodiversité Action 8 : Composteur en partage Action 9 : Plan bleu et plan vert	Objectif : Favoriser l'épanouissement des personnes en améliorant leur santé, leur alimentation, leur protection vis-à-vis des risques et des nuisances Action 1 : Sensibilisation aux risques Action 2 : 20% bio à la cantine bioclimatique Action 3 : Etude sur l'air intérieur des salles collectives Action 4 : Lutte contre le bruit (autoroute) Action 5 : Marché de producteurs locaux Action 6 : Promouvoir l'agriculture biologique Action 7 : Produits sanitaires bio pour les locaux de la Mairie avec sensibilisation des agents
	Axe 5 : Développement villageois durable
	Objectif : Instaurer une dynamique d'évolution et d'amélioration permanente à Coudoux afin de devenir une commune exemplaire Action 1 : PLU et approche environnementale Action 2 : Création de Quartiers Durables Action 3 : Sensibilisation de la population au DD Action 4 : Ralentissement de la circulation Action 5 : Fibre optique à Coudoux en 2020 Action 6 : Développer le site internet de la commune Action 7 : Village fleuri avec le CAUE Action 8 : Eco-conditionnalité pour les associations Action 9 : Limitation gaspillage alimentaire à la cantine bioclimatique Action 10 : Livres en partage





Axe 1 : Climat/Energies

Objectif : Lutter contre le changement climatique et opter pour une utilisation raisonnée et efficace des énergies

- **Action 1 : Réseau de chaleur bois communal**
- **Action 2 : Tri des déchets**
- **Action 3 : Transport à la demande**
- Action 4 : Programme de sobriété énergétique des bâtiments communaux
- Action 5 : Pédibus
- Action 6 : Gestion durable des éclairages publics
- Action 7 : Rénovation énergétique des bâtiments privés avec prime CPA
- Action 8 : Stratégie de performance énergétique
- Action 9 : Pistes cyclables
- Action 10 : Allotissement PME et recommandation BDM pour les bâtiments communaux
- Action 11 : Arrêt de bus au Grand Coudoux
- **Action 12 : Stationnement zone bleue**
- **Action 13 : Parc véhicules électriques + achat de voitures en Mairie**
- **Action 14 : Achat de vélos électriques et location**

En rouge: déjà lancé
En noir: à conforter
En vert: à lancer



Axe 2 : Environnement

Objectif : Préserver la biodiversité et les ressources naturelles

- **Action 1 : Débroussaillage et entretien des terrains naturels communaux**
- **Action 2 : Compost à la cantine bioclimatique**
- **Action 3 : Plantation « 1 arbre pour le climat » écoles**
- **Action 4 : Journée nettoyage**
- **Action 5 : Elimination des déchets verts**
- **Action 6 : Zéro phyto pour les espaces publics et information**
- **Action 7 : Sentier biodiversité**
- **Action 8 : Composteur en partage**
- **Action 9 : Plan bleu et plan vert**

En rouge: déjà lancé
En noir: à conforter
En vert: à lancer



Axe 3 : Cohésion sociale

Objectif : Améliorer l'équité et la solidarité entre les personnes, les territoires et les générations

- Action 1 : Création de logements sociaux
- Action 2 : Mutuelle solidaire
- Action 3 : Maison d'Assistance Maternelle
- Action 4 : Création de logements sociaux en accession sociale
- Action 5 : Accessibilité pour tous et prise en compte du vieillissement
- Action 6 : Mixité sociale intergénérationnelle
- Action 7 : Animation sur les places du village
- Action 8 : Jardin partagé

En rouge: déjà lancé
En noir: à conforter
En vert: à lancer



Axe 4 : Qualité de vie

Objectif : Favoriser l'épanouissement des personnes en améliorant leur santé, leur alimentation, leur protection vis-à-vis des risques et des nuisances

- **Action 1 : Sensibilisation aux risques**
- **Action 2 : 20% bio à la cantine bioclimatique**
- Action 3 : Etude sur l'air intérieur des salles collectives
- Action 4 : Lutte contre le bruit (autoroute)
- **Action 5 : Marché de producteurs locaux**
- Action 6 : Promouvoir l'agriculture biologique
- **Action 7 : Produits sanitaires bio pour les locaux de la Mairie avec sensibilisation des agents**

En rouge: déjà lancé
En noir: à conforter
En vert: à lancer



Axe 5 : Développement villageois durable

Objectif : Instaurer une dynamique d'évolution et d'amélioration permanente à Coudoux afin de devenir une commune exemplaire

- **Action 1 : PLU et approche environnementale**
- **Action 2 : Création de Quartiers Durables**
- Action 3 : Sensibilisation de la population au DD
- Action 4 : Ralentissement de la circulation
- **Action 5 : Fibre optique à Coudoux en 2020**
- **Action 6 : Développer le site internet de la commune**
- **Action 7 : Village fleuri avec le CAUE**
- Action 8 : Eco-conditionnalité pour les associations
- Action 9 : Limitation gaspillage alimentaire à la cantine bioclimatique
- Action 10 : Livres en partage

En rouge: déjà lancé
En noir: à conforter
En vert: à lancer

4 /CHOIX STRATEGIQUES: DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION

Des actions originales et innovantes

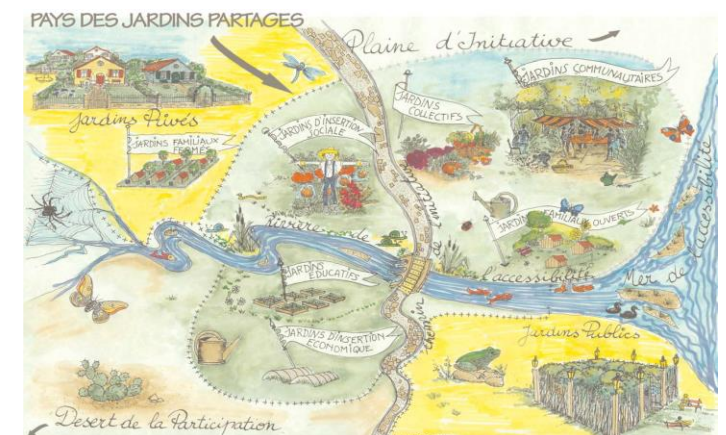
➤ Le grand Coudoux



4 / CHOIX STRATEGIQUES: DE LA VISION PROSPECTIVE AU PLAN D'ACTION

Des actions originales et innovantes

- Le jardin partagé à lancer



5 / ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION



► ORGANISATION

Les actions de l'agenda 21 font partie intégrante des actions prioritaires municipales, aussi elles sont suivies en interne par la programmation générale et pluriannuelle.

Chaque élu, chaque association, chaque Coudoucen, est porteur d'actions.

► MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Le Maire préside le comité de pilotage assisté de l'élue en charge du développement durable.

Les fiches de suivi du tome 2 feront le bilan, chaque année, de l'avancée des actions projetées.

Démarche de progrès



Mise en œuvre des actions

Mobilisation des services municipaux

Réalisation du diagnostic partagé

Description d'une stratégie

Définition d'un plan d'actions

Mise en œuvre des actions

Mobilisation des services municipaux

SUIVI & EVALUATION

SUIVI & EVALUATION

Pas de service dédié à la mise en place de l'Agenda 21

Diagnostic réalisé lors de la révision du PLU
Concertation population

Stratégie établie dans le PADD

Réalisation des fiches actions et du document A21Local
Concertation population

Certaines actions sont déjà réalisées. Elles servent d'élan pour la population.

comité de suivi et évaluation

5 / ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Participation



COUDOUX 2015-2025
ATELIERS PUBLICS URBANISME ENVIRONNEMENT

Le mercredi 28 janvier 2015
De 14h à 19h
Synthèse de 18h à 19h

- 4 ateliers thématiques
- trame verte et bleue
 - déplacements et transports en commun
 - ressources en eau
 - Risques et nuisances

Mairie de Coudoux salle du Conseil municipal
Inscription au 04.42.52.19.37



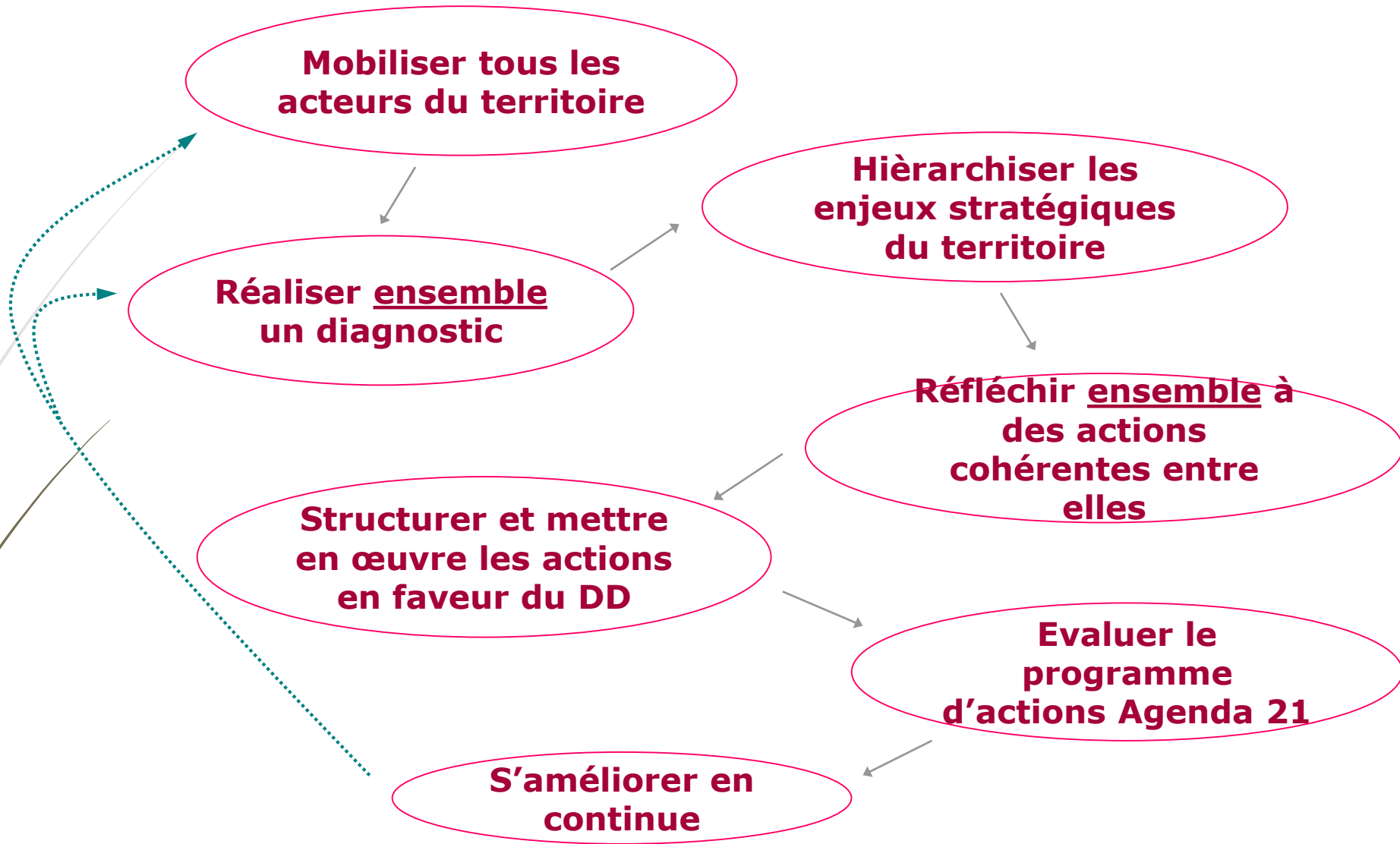
Les prémisses

Les réunions, ateliers, expositions,
rendez vous personnels, le site
internet de la commune, les articles
la Provence



Un projet de développement durable construit avec tous les acteurs du territoire

45



Participation

- L'objectif est de faire participer, de manière suivie, les habitants, les acteurs économiques et sociaux coudoussains et leurs associations à la mise en œuvre concrète des actions de l'Agenda 21, dans un triple but de responsabilisation (engagement, relais, exemplarité...), d'évaluation (suivi, contrôle, enseignements à tirer...) et d'aiguillon (innovation, « poil à gratter », production d'avis...)
- Des groupes se formeront autour de la mise en œuvre des actions. Le rôle de chacun, les conditions de participation et de rendu seront formalisés dans un document simple, public, et partagé par chacun des participants aux ateliers.
- Une fois par an se tiendra des forum-citoyen du développement durable, associant très largement la population dans son ensemble, où pourront être présentés et mis en débat l'avancement de l'Agenda 21 mais également des bonnes pratiques, des initiatives intéressantes ou exemplaires, portées par des acteurs ou des habitants du territoire ou d'autres collectivités, dans un esprit d'échange et de progrès.



5 / ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Pilotage

- Le Maire est responsable du pilotage, aidé par l'adjointe à l'urbanisme et au développement durable.
- Avec la direction générale des services, il facilitera l'articulation des politiques municipales et l'intégration du développement durable dans ces politiques et dans les métiers qui les portent (voir les orientations du plan d'actions afférentes). Il proposera les moyens humains et financiers adéquats.



Evaluation

- Chaque action de l'Agenda 21 comporte son propre dispositif de suivi et d'évaluation (indicateurs de réalisation, d'impact, de participation, etc., variables selon les actions). Il appartient à chaque pilote d'action de s'assurer des bonnes conditions de recueil des données nécessaires à la qualité de ce dispositif et d'en analyser de manière critique les résultats afin d'en tirer les leçons : blocages et marges de progrès.
- La direction générale des services suivra tout particulièrement les indicateurs-phares de l'Agenda 21.
- Les adaptations du PLU feront l'objet d'une évaluation, avant leur mise à enquête publique et selon la procédure mise en œuvre, de leur incidence au regard du développement durable.
- Cette évaluation sera rendue publique.
- On veillera à ce que l'évaluation de l'Agenda 21 puisse être mise à disposition du public de manière claire, compréhensible, transparente, sincère, tout particulièrement concernant les indicateurs-phares.
- Le dispositif d'évaluation interne de l'encadrement de la mairie prendra en compte, dans les domaines de compétence de chacun, des difficultés et des progrès de l'avancement du plan d'action et de son évaluation.



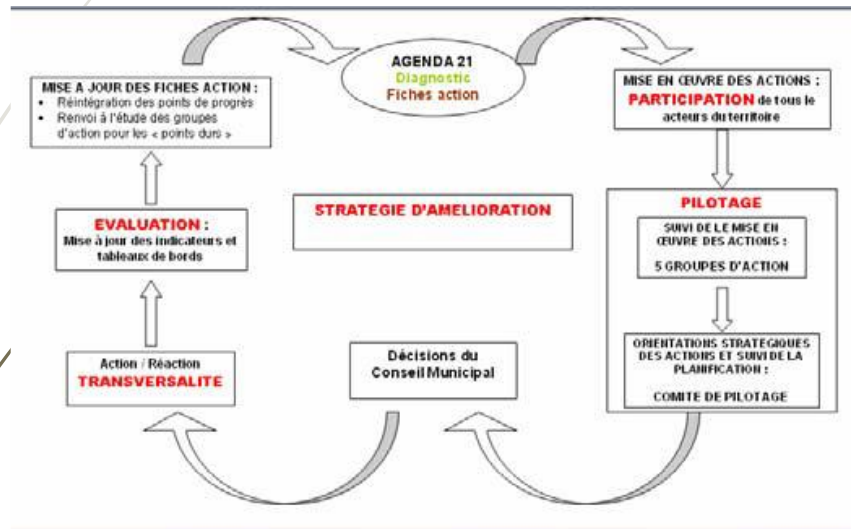
5 / ORGANISATION, MODALITES DE PILOTAGE ET D'EVALUATION

Transversalité/ partenariat

- L'objectif de la municipalité est de pouvoir faire se rencontrer et travailler ensemble des acteurs qui n'en n'ont pas l'habitude, pour une meilleure efficacité de la mise en œuvre de l'Agenda 21.
- En externe, l'adjointe au développement durable s'assurera de la bonne circulation de l'information entre les différents partenaires ou instances décisionnelles œuvrant sur le territoire, comme par exemple avec la Métropole territoire du Pays d'Aix. Elle facilitera échanges, rencontres, actions communes des parties prenantes, tout particulièrement dans le cadre de l'intercommunalité.
- En interne, avec la direction générale des services, la mise en commun régulière dans les réunions des services des analyses des difficultés et marges de progrès à partir des indicateurs des tableaux de bord.
- Le personnel sera questionné annuellement sur sa participation à la concrétisation du plan d'action et sur les suggestions qu'il peut faire pour en accroître l'efficacité.



Amélioration continue



Stratégie d'amélioration en continue

La démarche de réflexion sur l'agenda 21 s'est voulue prospective, à un horizon de 20 ans. Le plan d'actions de l'Agenda 21 est focalisé sur des actions dont l'opérationnalité est plutôt immédiate (durée du mandat) quand bien même la mise en œuvre complète des phases de réalisation ainsi que ses résultats sont parfois d'une durée supérieure.

6 /UN ENGAGEMENT FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE..

Des actions contribuant fortement aux 5 finalités du développement durable

- L'agenda 21 poursuit 5 finalités :
 - La lutte contre le changement climatique,
 - La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
 - La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
 - L'épanouissement des êtres humains,
 - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.



6 /UN ENGAGEMENT FORT POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE..

Un financement conséquent .

- Le financement des actions est provisionné au budget communal au fur et à mesure de leur avancement et de leur acceptation par tous.
- Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des institutions mais aussi auprès de financeurs privés dans la mesure du possible.
- Le portage des actions repose en grande partie sur le bénévolat car l'objectif est bien que chaque habitant participe à la vie du village et à un avenir commun meilleur.



7/ UN AGENDA 21 EN MARCHE !



► L'agenda 21 de Coudoux se veut interactif et mobilisateur.

Certaines actions sont déjà lancées car nous faisons du développement durable avant de lancer l'agenda 21.

Aussi dans le plan d'actions, les actions existantes sont classées à conforter et les actions à lancer vont l'objet de réunions spécifiques afin d'évaluer leur faisabilité et de préparer leur portage dans le temps.

L'objectif est de lancer le maximum d'actions d'ici à 2020. Il dépend de deux facteurs:


- l'engagement de la Commune
- L'engagement de la population.

Car le développement durable est un engagement de chacun, dans le temps, afin que nos enfants puissent vivre aussi bien que nous dans notre village et si possible encore mieux.

7/ UN AGENDA 21 EN MARCHÉ !

Les actions en fiches

objet du tome 2

		FICHE ACTION N°
		<p>AXE 1 :</p> <p>CLIMAT / ENERGIES</p>
<p>OBJECTIF GENERAL :</p> <p>Lutter contre le changement climatique et opter pour une utilisation raisonnée et efficace des énergies</p>		<p>INDICATEURS :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<p>OBJECTIF DE L'ACTION :</p>		
<p>PUBLIC CONCERNE :</p>		
<p>DESSCRIPTIF :</p>		
		<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<p>PORTEURS DU PROJET</p> <p>Maître d'œuvre :</p> <p>Elus référents :</p> <p>Techniciens référents :</p> <p>Services concernés :</p>	<p>PARTENAIRES ASSOCIES :</p>	<p>CE QUE PREVOIT LE PLU :</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p>
<p>CALENDRIER :</p>	<p>BUDGET :</p>	

Remerciements



- Nous tenons à remercier tous les Coudoucens et surtout toutes les associations qui se mobilisent afin que Coudoux prépare l'avenir de ses enfants face aux enjeux majeurs du développement durable.
- Nous tenons également à remercier les jeunes du conseil Municipal des Jeunes qui ont de nombreuses idées et qui ont le courage de les rendre réalisables en les portant auprès de leurs parents mais surtout au niveau opérationnel afin de montrer qu'avec la volonté de faire chacun peut agir localement sans attendre.
- Nous tenons aussi à remercier les employés de la Commune qui mettent en œuvre le programme et qui souvent nous proposent de nouvelles idées.

L'équipe municipale

Annexes



- Le tome 2 est consacré aux fiches actions.
- Ces fiches seront mises à jour annuellement.